

Un accord commercial entre le Canada et le Paraguay fut conclu par un échange de notes entre le chargé d'affaires du Canada et le ministre du Paraguay aux Etats-Unis le 21 mai.

Le 6 septembre, un traité portant modifications, au nom du Canada, de certaines dispositions du traité de 1914 pour l'avancement de la paix conclu entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis, fut signé par le ministre du Canada et le secrétaire d'Etat.

Par un échange de notes des 18, 19 et 30 septembre entre le ministre du Canada et le secrétaire d'Etat, une autorisation fut accordée aux aéronefs de l'armée, de la marine et des gardes-côte des Etats-Unis de survoler le territoire canadien ainsi que les eaux entre le territoire continental des Etats-Unis et l'Alaska, sous réserve de certaines stipulations.

Un arrangement entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Etats-Unis concernant les services de transport aérien, actuels et à venir, entre les deux pays, fut conclu par un échange de notes du 29 novembre et du 2 décembre entre le chargé d'affaires du Canada et le secrétaire d'Etat.

Le 13 décembre, le ministre du Canada et le secrétaire d'Etat ont signé un accord commercial additionnel, remplaçant l'accord du 30 novembre 1939, concernant la vente de pelleteries et peaux de renard argenté ou noir.

*Immigration et passeports.*—Les activités de la Légation ont augmenté considérablement comme résultat des nouveaux règlements d'immigration des Etats-Unis, en vigueur le 1er juillet, qui obligèrent les Canadiens de se munir de passeports et de visas pour pouvoir entrer aux Etats-Unis. Immédiatement après la publication de ces règlements, le 6 juin, de nombreuses conférences eurent lieu avec les autorités compétentes des Etats-Unis, et au cours des trois mois qui suivirent cette date, certaines modifications furent apportées aux règlements. La Légation eut, en outre, à répondre à de nombreuses demandes de renseignements concernant l'effet desdits règlements sur les individus. Elle prêta son concours au Bureau du tourisme canadien en démentissant différentes rumeurs qui s'étaient répandues aux Etats-Unis et qui exerçaient une influence défavorable sur le mouvement des touristes vers le Canada.

Le nombre de passeports qui ont été délivrés aux Canadiens demeurant aux Etats-Unis, s'est accru considérablement durant l'année, notamment après l'entrée en vigueur des règlements d'immigration des Etats-Unis.

*Œuvre de secours de guerre.*—La Légation a fait fonction de bureau central de renseignements sur l'œuvre de secours de guerre que les Canadiens et les amis du Canada poursuivent aux Etats-Unis. Etant donné que la loi de neutralité des Etats-Unis prescrit certaines conditions au sujet de la réunion de fonds destinés à l'œuvre de secours de guerre en pays belligérants, il a fallu, dans certains cas, obtenir une interprétation officielle de la loi afin de renseigner les intéressés sur les diverses considérations qu'entraînent la réunion et l'expédition de dons pour les secours en temps de guerre.

*Général.*—Le supplément de travail occasionné par l'état de guerre ne fut pas compensé par une diminution dans les affaires courantes de la Légation. Les questions afférentes aux accords commerciaux ont demandé une grande attention et le volume ordinaire de correspondance a porté notamment sur les problèmes relatifs aux règlements de douane, à l'impôt, à la radio, à l'aéronautique civile, aux pêcheries, aux voies fluviales internationales, à l'extradition, à la déportation, à la sauvegarde des intérêts canadiens et aux demandes d'assistance.

*Changements dans le personnel.*—En février, M. W. A. Riddell, conseiller à la Légation, fut nommé premier haut-commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande. Au cours du même mois, le commodore de l'air W. R. Kenny, D.F.C., assumait les fonctions de premier attaché de l'air canadien à Washington. Plus tard dans l'année, les postes d'attaché naval et d'attaché militaire furent créés